



Municipalité de Saint-Chrysostome

AVIS PUBLIC SÉANCE DU CONSEIL

Les séances du conseil avec présence sont maintenant permises. Afin de respecter les règles sanitaires, le conseil municipal a statué que les séances seront tenues à l'endroit suivant :

**SALLE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-CHRYSOSTOME
400, RANG SAINT-ANTOINE
HEURE : 19H30**

Ne pas oublier que le port du couvre-visage est exigé pour toutes les personnes présentes, pour circuler dans l'édifice. Une fois que les gens sont assis à leur place, ils peuvent retirer le couvre-visage, s'ils ne se déplacent plus.

Consignes sanitaires à respecter

- Le couvre-visage est exigé;
- Le lavage des mains;
- La distanciation de 2 mètres entre les gens doit être respectée;

Nous invitons les citoyens à nous transmettre vos questions par écrit à tout moment avant la séance du conseil (site internet, poste, courriel). Ces questions écrites s'ajoutent à la période de questions prévue aux séances.

Le conseil municipal compte sur la collaboration de tous pour le bon déroulement des séances. Ces mesures demeurent essentielles dans la lutte contre la COVID-19 et nous vous en remercions à l'avance.

Donné à Saint-Chrysostome, ce 20^e jour du mois de juillet 2020.

Madame Céline Ouimet, gma
Directrice générale / Secrétaire-trésorière